

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

87/286 du 10/06/87
DECRET N° /N° 87/286/DGFP/DGPCE1-9
portant Inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1984 de certains Médecins des cadres de la catégorie A, Hierarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) de la République Populaire du Congo.

En tête: KIEANGUI (Géorgine Anasthasie)

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant statut général des Fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 65/44 du 12 Février 1965, abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 63/376 du 22 Novembre 1963, fixant les statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I de la Santé Publique;
(/u le décret n° 65/170/FP du 25 Juin 1965, réglementant l'avancement des fonctionnaires;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1964, fixant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 86/877 du 15 Juillet 1986, sur la prise d'effet des avancements et reclassements;
(/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier Ministre;
(/u le décret n° 84/1117 du 10 Décembre 1984, portant nomination des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 86/1117 du 10 Décembre 1986, portant nomination des intérimaires des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;
(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville, le 3 Juin 1986.
(/u le décret n° 62/198/FP du 5/7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

DECRETE

M. Z. N.
Article 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1984 les Médecins des cadres de la catégorie A Hierarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent :

Pour le 5° échelon A 2 ans

Melle - KIBANGUI (Géorgine Anasthasie) Hop.Gnl. B/ville
Mr - MBOUNGOU-KIMPOLO(Noël) Hop. A. Sicé

Pour le 8° échelon A 2 ans

Mr - BAGANA(André) Hop.Gnl.B/ville
Mr - KAYA-GANZIAMI Hop.Gnl.B/ville

Pour le 9° échelon A 2 ans

Mr - KIOZI Daniel Hop.Gnl.B/ville

Article 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre
Le ^{Le} Gardo des Sceaux,
Le Ministre du Travail de la
Sécurité Sociale et de la Justice

#
Brazzaville, le 10 Juin 1987

M. Diendonné KIMBEMBE
Commandant Diendonné KIMBEMBE

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS:

DGFP/PS/DGFP/DGPCE.....4
DGB.....3
DCF.....1
MSAS.....1
DGSP.....4
HOP.GNL.....4
INTERESSES.....5
SGCM/BC.....3
JORPC.....1
BST/DGFP.....2

